

Transnationalization of law and legal scholarship: a view from legal history?

Conférence en anglais

Par

Thomas DUVE,
Professeur d'histoire
juridique comparée à
l'Université Goethe de
Francfort

mardi 27 mai 2014
à 18 heures

amphithéâtre Simone Weil
5, allée Jacques Berque, Nantes

“Depuis deux décennies environ, les chercheurs européens de toutes les disciplines ont été témoins d'une transformation profonde du système de l'enseignement supérieur et de la recherche. Politiques d'internationalisation, “révolution numérique”, introduction de modèles économiques dans le milieu universitaire entre autres ont créé une pression considérable sur les sciences sociales, les études culturelles, et les sciences humaines. En plus de cela, les sciences juridiques, nécessairement orientées vers l'État-nation comme le principal législateur et vers le système juridique national en tant qu'environnement fonctionnel, est confronté à une croissance dynamique du droit transnational - et la question se pose de savoir si nous nous dirigeons vers un «Savoir juridique transnational» (transnational legal Scholarship). Pourtant, il n'est pas évident de comprendre à quoi cela pourrait ressembler, à quoi se rattacherait les savoirs juridiques nationaux et quels en seraient les cadres institutionnels et intellectuels.

De toute évidence, le but de cet exposé ne consiste pas à répondre à une de ces questions. Au contraire, il essaie simplement de présenter quelques observations de ce processus et le débat sur les défis qui en découlent pour le milieu universitaire. Et cela à partir d'une petite sous-discipline de la science juridique – l'histoire du droit (legal history)- depuis un observatoire situé en Allemagne. A partir de cette perspective singulière, je souhaite réfléchir aux questions suivantes : Est-ce que l'histoire du droit réagit à ces transformations - et si tel est le cas : Dans quelle mesure ? Quels sont les défis intellectuels et institutionnels d'une transnationalisation de la connaissance de l'histoire du droit ? Quelle est l'importance d'une discipline comme l'histoire du droit dans un savoir juridique transnationale ?

Je procéderai en trois étapes, en commençant par une brève description de certaines traditions qui ont façonné ma discipline. Après cela, je me concentrerai sur quelques changements dans l'environnement de cette discipline au cours des 25 dernières années, la soi-disant “République de Berlin”, et leur impact sur la connaissance de l'histoire du droit. Enfin, je voudrais résumer et mettre en évidence les potentielles conséquences de ces transformations pour l'histoire du droit. Avec un peu de chance, certaines des questions soulevées dans le discours pourraient être, au moins dans leur portée générale, semblable à des problèmes posés dans d'autres disciplines, laissant place à une discussion “transnationale” et “transdisciplinaire” ?

Thomas Duve